

Trousse

COMPRENDRE LES

VALEURS COOPÉRATIVES

DANS LE SECTEUR MINIER ARTISANAL ●●●●●●



Trousse : Comprendre les valeurs coopératives dans le secteur minier artisanal

Auteurs et auteur : Gisèle Eva Côté, Henri A. Nzedom et Kady Seguin

Collaboratrice : Céline Koffi

Traductrice: Madeleine Pérusse

Directrice de la rédaction : Zuzia Danielski

© IMPACT Transformer la gestion des ressources naturelles™, septembre 2025

Nous encourageons l'utilisation et la diffusion des outils contenus dans cette trousse à condition de les attribuer à IMPACT. Pour obtenir l'autorisation de reproduire, traduire ou adapter toute partie de cette publication, veuillez communiquer avec IMPACT à l'adresse suivante : **info@impacttransform.org**.

IMPACT transforme la gestion des ressources naturelles dans les zones où la sécurité et les droits de la personne sont menacés. Nous analysons et concevons des approches de gestion des ressources naturelles dans une triple optique de renforcement de la sécurité, de développement et d'égalité. Organisme indépendant sans but lucratif, IMPACT fait action commune avec des partenaires locaux pour réaliser un changement durable.

Cette trousse a été produite avec le soutien financier de **l'Alliance public-privé pour le commerce responsable des minerais (PPA)**, une plateforme qui vise à renforcer l'approvisionnement éthique et responsable en minerais et à maximiser les avantages pour les communautés dans lesquelles ils sont produits. Cette initiative multisectorielle qui réunit des actrices et acteurs de la société civile, des entreprises et des gouvernements cherche à améliorer les systèmes de diligence raisonnable et de gouvernance nécessaires aux chaînes d'approvisionnement éthiques. Pour ce faire, elle s'efforce de comprendre les principaux obstacles, de tester et d'amplifier les solutions prometteuses, et de favoriser l'alignement entre les principaux groupes de parties prenantes.



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	2
INTRODUCTION	4
Comprendre le modèle coopératif	5
Comment utiliser cette trousse	8
GUIDE D'ANIMATION	13
Séance d'ouverture	14
● Première valeur coopérative : l'autonomie	15
● Deuxième valeur coopérative : la responsabilité	20
● Troisième valeur coopérative : la démocratie	26
● Quatrième valeur coopérative : l'égalité	32
● Cinquième valeur coopérative : l'équité	38
● Sixième valeur coopérative : la solidarité	43
Séance de clôture	49
GUIDE DE PARTICIPATION	50

AVANT-PROPOS



La Trousse : Comprendre les valeurs coopératives dans le secteur minier artisanal traduit l'engagement d'IMPACT à soutenir les exploitantes et exploitants miniers artisanaux et à petite échelle dans la mise en place de structures de gouvernance inclusives et efficaces, adaptées à leurs conditions de vie.

Cette trousse permet aux formatrices et formateurs d'engager le dialogue avec les coopératives d'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) et leurs membres autour des six valeurs fondamentales des coopératives : l'autonomie, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Ces valeurs sont des éléments primordiaux d'une coopérative forte qui favorise la gouvernance responsable des ressources minières.

Les coopératives constituent une structure couramment utilisée pour formaliser le secteur minier artisanal et sont, dans certains pays, exigées par la loi. Si le modèle coopératif a déjà fait ses preuves dans d'autres secteurs, tels que l'agriculture, la transition vers la coopérative peut s'avérer difficile dans le secteur de l'EMAPE.

Le secteur de l'EMAPE est souvent opaque en raison de son caractère informel, nombreuses étant les personnes qui y travaillent illégalement. Il peut donc être difficile d'instaurer des formes de gouvernance transparentes et démocratiques, comme celles prévues par le modèle coopératif.

Dans plusieurs régions, les conceptions traditionnelles et coutumières relatives aux autorités, à la propriété foncière, à la hiérarchie, à la prise de décisions et aux rôles des femmes et des hommes sont profondément ancrées. Les décisions sont souvent prises par des investisseurs ou des élites financières au sein de la coopérative, plutôt que de manière démocratique entre les membres. Les femmes et autres groupes défavorisés peuvent se heurter à des obstacles qui les empêchent de devenir membres ou de participer à la prise de décisions. La terre et les ressources peuvent être considérées comme appartenant à des personnes plutôt qu'à la collectivité. Les membres d'une coopérative pourraient même ne pas bien connaître le mode de fonctionnement d'une coopérative ni leurs droits en tant que membres.

Ces points de vue traditionnels entrent souvent en conflit avec les valeurs d'une coopérative. Dans plusieurs cas, l'imposition de la structure coopérative aux exploitantes et exploitants de l'EMAPE a donné lieu à la création de coopératives qui, bien que légalement reconnues, n'existent que sur le papier.

Pour qu'une coopérative serve de véhicule efficace à la bonne gouvernance du secteur de l'EMAPE, il est essentiel que ses dirigeantes, ses dirigeants et ses membres connaissent bien ses objectifs et son fonctionnement. Fortes et forts de ces connaissances, les exploitantes et exploitants de l'EMAPE pourront protéger leurs droits en tant que membres et s'assurer que le succès de la coopérative leur profite à toutes et tous de manière égale.

Cette trousse a été élaborée dans le cadre de l'engagement de l'Alliance public-privé pour le commerce responsable des minerais (PPA) à favoriser une meilleure gouvernance pour les chaînes d'approvisionnement en minéraux en comprenant et en éliminant les obstacles à la mise en place de systèmes de gouvernance solides. Elle fait suite à une étude commandée par PPA et réalisée par IMPACT et Synergy, qui se penchait sur les modèles de gouvernance dans le secteur de l'EMAPE de la République démocratique du Congo (RDC). Cette étude — qui comportait des groupes de discussion avec des exploitantes et exploitants miniers artisanaux — démontrait le décalage existant entre la vision du modèle coopératif et la manière dont il est vécu par les exploitantes et exploitants miniers en RDC et dans d'autres contextes d'exploitation minière artisanale. Ce décalage était attribué en partie à un manque de compréhension fondamentale de ce qu'est une coopérative et de sa finalité, ce qui est intrinsèquement lié à ses valeurs. Comprendre ces aspects est un premier pas essentiel pour que les membres des coopératives puissent participer pleinement au modèle coopératif et en bénéficier de façon équitable.

Nous espérons que cette trousse servira de point de départ pour présenter les valeurs fondamentales d'une telle structure aux membres actuels ou potentiels des coopératives minières artisanales.

Nous encourageons les entités qui travaillent avec des coopératives d'EMAPE, notamment de la société civile, des ministères et organismes gouvernementaux et du secteur privé, à utiliser la Trousse dans le cadre de leurs efforts visant à instaurer des capacités de gouvernance améliorées, de façon à favoriser des pratiques minières plus responsables.

Bien que la trousse porte sur les coopératives, elle reste une ressource utile pour les personnes intervenant auprès d'un large éventail de groupes de l'EMAPE, car plusieurs concepts s'appliquent à d'autres types de structures minières artisanales, telles que les associations.

Nous espérons que cette trousse vous sera utile dans le cadre de vos efforts en faveur d'une transformation de la gouvernance des ressources naturelles, pour un secteur minier artisanal plus inclusif et plus juste.

Joanne Lebert
Directrice générale, IMPACT

INTRODUCTION



COMPRENDRE LE MODÈLE COOPÉRATIF **5**

Qu'est-ce qu'une coopérative ? 5

Comment sont gérées les coopératives 6

Les six valeurs des coopératives 7

COMMENT UTILISER CETTE TROUSSE **8**

Objectifs 8

Public cible 8

Animation d'une séance de formation 9

Durée de la formation 10

Préparation de la formation 10

Particularités de la formation aux adultes 11

Conseils concernant l'animation 12

Comprendre le modèle coopératif

Qu'est-ce qu'une coopérative ?

Selon l'Alliance coopérative internationale (ACI), une coopérative est

coopérative (nom) coo-pé-ra-tive

« une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. »¹

Les coopératives fonctionnent selon les valeurs et principes définis par l'ACI.² L'ACI est une association internationale sans but lucratif, établie en 1895, qui fait la promotion du modèle d'entreprise coopérative. L'ACI est l'organisation faitière mondiale des coopératives, représentant plus de 300 fédérations et organisations coopératives de 110 pays. Ses membres sont des fédérations nationales de coopératives et des organisations coopératives individuelles.

Les coopératives se consacrent à plusieurs types d'activités différents, tels que l'exploitation minière, l'agriculture, le logement, la gestion bancaire et financière, le transport, la recherche, l'éducation et le divertissement.

Les coopératives se distinguent des autres types d'entreprises, telles que les sociétés d'actions ou les organismes à but non lucratif. La différence entre ces entités dépend des lois d'un pays et peut parfois être subtile.

En bref, une coopérative n'est ni une entreprise capitaliste ni un organisme à but non lucratif. Une coopérative est une entreprise centrée sur les personnes. Les membres d'une coopérative se sont réunis pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs. Cette entreprise leur appartient et est gérée de manière démocratique. À la différence d'une entreprise capitaliste, son mode démocratique de prise de décisions repose sur le principe « une personne, une voix » et non sur la proportion du capital détenu. Une coopérative est guidée d'abord et avant tout par des valeurs, et non exclusivement par le profit.

¹ Alliance coopérative internationale, Identité coopérative, consulté le 2 décembre 2025, <https://ica.coop/fr/cooperatives/identite-cooperative>.

² L'ACI a été créée pour promouvoir le modèle coopératif. Pour en savoir plus : <https://ica.coop/fr/>.

Si les membres d'une coopérative en sont les principaux utilisateurs et utilisatrices, la coopérative peut accompagner ou fournir des services à la communauté en général, en fonction des politiques approuvées par ses membres. Une liste complète des principes coopératifs se trouve sur le site Web de l'ACI.³

Certains États africains ont ratifié l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)⁴ qui comprend l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives (AUSCOOP)⁵ Dans ces pays, l'AUSCOOP régit la législation concernant les coopératives.

Comment sont gérées les coopératives

Il existe différents types de coopératives partout dans le monde et leur gestion est régie par les législations nationales. Cependant, le principe de la démocratie est appliqué dans toutes les structures coopératives.

L'AUSCOOP de l'OHADA prévoit deux catégories de coopératives, qui pourraient servir de référence aux autres :

- la coopérative simplifiée dotée d'un comité de gestion
- la coopérative avec conseil d'administration

	La coopérative simplifiée dotée d'un comité de gestion ⁶	La coopérative avec conseil d'administration ⁷
Constitution	Constituée d'au moins cinq personnes physiques ou morales	Constituée d'au moins quinze personnes physiques ou morales
Gestion	Dirigée par un comité de gestion : • Coopératives de 99 membres et moins : comité de gestion de trois membres au plus • Coopératives de 100 membres et plus : comité de gestion de trois à cinq membres Le comité de gestion nomme une présidente ou un président.	Dirigée par un conseil d'administration de trois à douze membres

Quiconque prévoit constituer une coopérative ou contribuer à l'élaboration de la structure de gestion de sa coopérative devrait consulter les lois de son pays pour s'assurer qu'elles s'alignent sur la législation nationale régissant les coopératives.

3 Alliance coopérative internationale, Identité coopérative, consulté le 2 décembre 2025, <https://ica.coop/fr/cooperatives/identite-cooperative>.

4 Créée en 1993, l'OHADA s'est donné pour mission d'harmoniser le droit des affaires en Afrique, afin de garantir, dans les États membres, la sécurité juridique et judiciaire pour les investisseurs et les entreprises. À ce jour, 17 États en sont devenus membres. Les actes uniformes sont des textes adoptés afin d'établir des règles communes à tous les États membres ; ils sont applicables dans ces États.

5 L'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives est entré en vigueur le 15 mai 2011. Il est disponible en ligne en français sur : <https://www.ohada.org/droit-des-societes-cooperatives/>.

6 Voir articles 204 à 266 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives.

7 Voir articles 267 à 385 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives.

Les six valeurs des coopératives

Les six valeurs coopératives définies par l'ACI sont les suivantes :



1. AUTONOMIE



2. RESPONSABILITÉ



3. DÉMOCRATIE



4. ÉGALITÉ



5. ÉQUITÉ



6. SOLIDARITÉ

Ces valeurs font partie intégrante d'une coopérative et sont consacrées dans la Déclaration sur l'identité coopérative.⁸ Elles doivent être mises en pratique de façon concrète dans le fonctionnement et la gestion des coopératives.

Cette trousse vise à aider les coopératives du secteur minier artisanal à comprendre ces valeurs.

⁸ Alliance coopérative internationale, *Identité coopérative*, consulté le 26 novembre 2025, <https://ica.coop/fr/coopératives/identite-cooperative>.

Comment utiliser cette trousse

Objectifs

Depuis des décennies, IMPACT travaille en étroite collaboration avec des communautés minières artisanales afin d'accompagner les exploitantes et exploitants miniers dans leur démarche de formalisation et de mise en conformité de leurs activités commerciales. La coopérative est une structure fréquemment utilisée pour formaliser le secteur de l'EMAPE et peut être exigée par la loi.

Néanmoins, nous avons constaté que la transition vers la structure coopérative dans le secteur de l'EMAPE s'avère difficile, le modèle coopératif étant mal compris. Malgré le fait que plusieurs gouvernements exigent la création de coopératives, les communautés minières artisanales ne disposent souvent que de peu d'information ou de soutien pour comprendre cette exigence et comment la mettre en œuvre.

La Trousse : Comprendre les valeurs coopératives dans le secteur minier artisanal vise à combler ce vide.



Cette Trousse a été élaborée à partir du travail réalisé par IMPACT auprès des communautés minières artisanales. Elle peut aider les actrices et acteurs locaux à faciliter le dialogue et à mieux faire connaître ces valeurs fondamentales de la gouvernance inclusive et les avantages que celle-ci peut apporter à toutes et tous. Nous espérons que l'adhésion à ces valeurs permettra de renforcer la gestion et la capacité des coopératives, de promouvoir l'inclusion et le bien-être des communautés et de contribuer dans l'ensemble à des chaînes d'approvisionnement responsables.

Public cible

La Trousse s'adresse principalement aux exploitantes et exploitants miniers artisanaux, y compris tant les dirigeantes et dirigeants que les membres des coopératives minières artisanales. Elle est également destinée à celles et ceux qui souhaitent constituer une coopérative ou qui font déjà partie d'une autre structure minière artisanale, telle qu'une association.

Les valeurs coopératives s'appliquent à toutes les personnes ayant adhéré à une coopérative, en commençant par celles qui l'ont fondée, celles qui la dirigent, ainsi que celles qui en sont membres. **Nous encourageons toutes les personnes qui font partie de la coopérative à participer à la formation.** La formation convient également à d'autres organisations qui travaillent auprès du secteur de l'EMAPE ou lui apportent un soutien, comme les services de l'État.

La Trousse a été conçue pour des formations dans des communautés où le taux d'alphabétisation est faible. Alors que la personne utilisant la Trousse doit maîtriser l'anglais ou le français, elle est guidée pour présenter les valeurs à l'aide de supports

visuels, d'activités pratiques et de discussions de groupe. La formation peut être dispensée par des services techniques gouvernementaux, par des organisations qui travaillent auprès des communautés minières pour contribuer à la formalisation ou à la bonne gouvernance du secteur minier et par les dirigeantes et dirigeants des coopératives. La personne qui dispense la formation ne doit pas nécessairement avoir une connaissance poussée du secteur minier artisanal ou des coopératives d'exploitation minière artisanale, mais elle devrait bien connaître le contexte dans lequel les coopératives travaillent et les difficultés auxquelles elles font face.

Bien que la Trousse ait été créée à partir des études et des activités réalisées par IMPACT en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, elle n'est pas spécifique à un pays et peut s'adapter aux contextes de tous les pays.

Animation d'une séance de formation

La Trousse est divisée en chapitres individuels, un pour chacune des six valeurs, ainsi qu'une séance d'ouverture et de clôture. La formatrice ou le formateur est guidé dans des discussions et activités de groupe qui utilisent une série de questions pour aider à lancer le dialogue et permettre aux participantes et participants de mieux comprendre les messages clés.

Chaque chapitre présente une valeur coopérative et propose un ensemble d'activités, réparties en six sections participatives, qui serviront à faciliter la discussion et les échanges entre les participantes et participants. Chaque série de questions est accompagnée du temps qu'il est recommandé de consacrer à y répondre. Sont ensuite exposées les réponses attendues à chaque série de questions, qui sont données à titre d'exemples et ne se veulent pas exhaustives. Ces réponses attendues visent à aider l'animatrice ou l'animateur à déterminer si les participantes et participants ont couvert les points prévus pour permettre de bien illustrer chaque valeur.

Les séries de questions aident les participantes et participants aux discussions de groupe à définir et expliquer la valeur, à comprendre comment fonctionne une coopérative une fois que la valeur a été mise en pratique, à identifier les avantages qu'elle peut apporter, à cerner les difficultés éventuelles, pour ensuite se concentrer sur ce que les membres d'une coopérative peuvent faire concrètement pour la défendre.

De plus, la personne dispensant la formation se servira des activités de groupe et des illustrations pour amener les participantes et participants à comprendre chaque valeur et savoir comment la mettre en pratique. Chaque chapitre contient une indication du moment où il convient d'utiliser les illustrations et une description de la situation qui y est présentée à l'intention de la formatrice ou du formateur. Des illustrations pleine page à partager avec les participantes et participants se trouvent en annexe. Selon le contexte, les illustrations peuvent être utilisées de diverses façons. Elles peuvent être photocopiées et distribuées aux participantes et participants, projetées sur un écran ou partagées sous forme d'affiches plastifiées.

Une activité finale facultative est proposée dans chaque chapitre, permettant une discussion de groupe ou une activité interactive plus étendue.

Chaque chapitre contient des suggestions concernant l'animation. Il revient à la personne en charge de la formation de les adapter selon le contexte et les circonstances ou même d'adopter des méthodes d'apprentissage plus appropriées.

Durée de la formation

La durée totale de la formation dépendra du contexte. **Nous suggérons une formation soit d'une journée complète (8 heures) ou d'une demi-journée (4 heures) avec 20 participantes et participants.**

Chaque chapitre propose une durée, ainsi que des activités facultatives, à la personne chargée de l'animation. Si celle-ci décide de ne pas réaliser les activités facultatives, chaque chapitre peut être terminé en 30 minutes — et la formation peut donc se faire en une demi-journée.

Il faudra préparer un programme d'avance pour s'assurer d'avoir assez de temps pour couvrir toutes les valeurs dans la durée prévue de la formation.

Si le nombre de participantes et participants est plus élevé, il est recommandé d'augmenter le nombre de formatrices et de formateurs. Il faut aussi garder à l'esprit la composition du groupe et essayer d'assurer un équilibre entre les femmes et les hommes, car chacune et chacun apporteront des points de vue différents à la discussion.

Préparation de la formation

La majeure partie des efforts nécessaires pour donner une formation se fait avant la séance de formation proprement dite. La formatrice ou le formateur doit préparer et adapter chaque fois sa formation en fonction des participantes et participants et du contexte particulier. Dans le cadre de sa préparation, la formatrice ou le formateur devrait revoir le matériel en détail pour essayer de déterminer l'information qui pourrait devoir être nuancée ou précisée davantage selon le contexte. Cela est particulièrement important si la formation doit se dérouler dans une langue différente.

En préparant l'activité d'avance, la formatrice ou le formateur :

- ajustera les activités selon le temps qui leur est consacré,
- pourra prévoir les questions que pourraient se poser les personnes apprenantes,
- se sentira plus à l'aise devant les personnes apprenantes,
- sera mieux outillé pour faire face aux imprévus. Des aléas sont toujours possibles et la préparation ne les empêchera pas de survenir, mais elle permettra de les limiter et de les gérer.

Pendant cette période, la formatrice ou le formateur peut s'occuper des aspects logistiques de la formation, notamment, le lieu, le matériel, les ressources qui seront utilisées, le support qui servira à montrer les illustrations, le programme de la formation, ainsi que le nécessaire pour les pauses café et repas.

Particularités de la formation aux adultes

Cette trousse a été conçue pour répondre aux particularités de la formation aux adultes.

Conseils à retenir :

- La formation devrait être tenue après avoir défini les besoins en formation, qui se traduisent dans la formulation des objectifs de formation.
- Les connaissances et les expériences concrètes des participantes et participants devraient être sollicitées et utilisées pendant la séance de formation.
- La formatrice ou le formateur ne joue pas un rôle de « dispensateur de connaissances » ni de « maître d'école », mais bien de guide, de soutien et de facilitateur de l'apprentissage.
- La formatrice ou le formateur utilise un éventail varié d'approches et de techniques de formation participatives qui sont adaptées au contexte particulier des participantes et participants.

La Trousse propose plusieurs techniques de formation participatives pour favoriser l'apprentissage et encourager les participantes et participants à partager leurs connaissances. Nous vous encourageons à adapter le matériel et les activités en fonction du contexte et des participantes et participants.

Conseils concernant l'animation



Chaque personne doit assurer l'animation à sa façon, adaptant constamment son approche en fonction des réactions des participantes et participants. Voici quelques suggestions générales pour vous inspirer :

- Veillez à bien comprendre le message que l'activité vise à transmettre et à **orienter consciemment la discussion vers les points clés** du message. Laissez-vous guider par les réactions des participantes et participants, tout en gardant le contrôle des discussions.
- **Surveillez l'heure** et maintenez un rythme qui vous permettra de terminer l'activité dans le temps imparti. Vous pouvez utiliser plus ou moins de temps que prévu initialement, mais vous devez avoir conscience de l'incidence que cela aura sur les autres activités.
- **Soyez à l'aise avec les silences.** Les participantes et participants ont parfois besoin de quelques instants pour comprendre la question et trouver une réponse. Si personne ne donne de réponse, attendez quelques secondes, puis répétez ou reformulez la question. Si vous posez une question et que la salle reste silencieuse, suggérez des réponses incorrectes pour susciter des réactions.
- Pratiquez l'écoute active. Répétez et/ou paraphrasez les réponses et les questions des participantes et participants pour que tout le monde soit au même diapason, puis continuez. Quand une participante ou un participant pose une question, **vous pouvez y répondre vous-même, ou la renvoyer à la salle.**
- Face à **une bonne réponse**, qu'elle couvre la question en totalité ou en partie, **demandez à la salle ce qu'elle en pense.** Vous pouvez également dire qu'il s'agit d'une bonne réponse, demander si quelqu'un a quelque chose à ajouter, puis passer au point suivant.
- Face à **une mauvaise réponse, demandez l'avis de la salle.** Vous pouvez également indiquer avec tact que la réponse n'est pas correcte. Veillez à valoriser et à reconnaître la contribution ; expliquez pourquoi ce n'est pas la bonne réponse en soulignant les éléments positifs éventuels. Vérifiez également si votre question doit être clarifiée ou reformulée et excusez-vous, si nécessaire.
- Encouragez tout le monde à participer. Vous pouvez poser les questions les plus simples aux personnes qui participent moins activement. Donnez aux personnes appartenant à des groupes minoritaires ou défavorisés **la possibilité de participer.**
- Encouragez les personnes apprenantes à rechercher et à partager **des exemples concrets** de leurs expériences personnelles ou de ce qu'elles ont entendu autour d'elles.
- Si les échanges n'aboutissent pas au message clé, **présentez-le en partie ou en totalité**, puis sollicitez les réactions des participantes et participants à l'aide de questions telles que : Avez-vous déjà entendu cela ? Qu'en pensez-vous ? Connaissez-vous des notions ou des pratiques similaires ? Prenez note des réponses et animez la discussion.
- **Terminez toujours une activité en énonçant clairement le message** qu'elle visait à transmettre, même si ce message a déjà été évoqué pendant la discussion. Avant de passer à l'activité suivante, demandez s'il y a des questions ou des commentaires et répondez-y, le cas échéant.

GUIDE D'ANIMATION



Séance d'ouverture	14
Première valeur coopérative : ● L'AUTONOMIE	15
Deuxième valeur coopérative : ● LA RESPONSABILITÉ	20
Troisième valeur coopérative : ● LA DÉMOCRATIE	26
Quatrième valeur coopérative : ● L'ÉGALITÉ	32
Cinquième valeur coopérative : ● L'ÉQUITÉ	38
Sixième valeur coopérative : ● LA SOLIDARITÉ	43
Séance de clôture	49

Séance d'ouverture



Durée : 20 minutes



Réaliser l'ouverture de la formation, qui consiste à présenter le sujet et à accueillir les participantes et participants.



Préparation

La préparation et le déroulement de l'ouverture dépendront du contexte et du degré de formalité attendu des parties prenantes.

Voici quelques éléments qui devraient faire partie de votre séance d'ouverture :

1. mot d'ouverture ou bref discours
2. présentation de chaque personne présente
3. activité brise-glace
4. introduction générale par le formateur ou la formatrice : consultez l'introduction de cette trousse pour vous guider et encouragez les participantes et participants à contribuer



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

- Expliquez le contexte et les objectifs de la formation
- Présentez la définition d'une coopérative
- Présentez le programme, y compris le déroulé, l'horaire et la pause-café
- Adoptez un code de conduite : un ensemble de règles que tout le monde accepte de respecter pour assurer le bon déroulement de la formation
- Expliquez la méthodologie de formation, y compris les bénéfices de la formation aux adultes et l'importance de la participation



Première valeur coopérative : **L'AUTONOMIE**



1. QUE SIGNIFIE L'AUTONOMIE ?

Durée : 5 minutes



En groupe, discutez des questions suivantes :

- Qu'est-ce que cela signifie d'exercer l'autonomie ?
- Pouvez-vous donner des exemples d'autonomie dans la vie quotidienne ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

L'autonomie, c'est :

- la prise en charge personnelle
- l'autosuffisance
- l'indépendance
- la liberté

C'est la capacité de se prendre en charge, de prendre des décisions, et d'agir librement sans être limité. Par exemple, une personne peut ne pas exercer pleinement son autonomie dans la vie quotidienne en raison de facteurs tels que l'âge ou le handicap. De même, des considérations culturelles peuvent faire obstacle à l'autonomie de certaines personnes, notamment en fonction de leur sexe ou de leur genre.

En ce qui concerne les coopératives, l'autonomie recouvre deux aspects : l'autonomie de la personne membre de la coopérative et l'autonomie de la coopérative elle-même en tant qu'entité.

L'autonomie demande un effort personnel de la part de chaque membre et un effort collectif de la part de la coopérative pour répondre, dans la mesure du possible et en tenant compte des circonstances, à leurs besoins et obligations respectifs. C'est de cette valeur que découle l'idée voulant que chaque membre de la coopérative partage la responsabilité de sa réussite.

2. QU'EST-CE QU'UNE COOPÉRATIVE QUI EXERCE L'AUTONOMIE ?



Durée : 5 minutes

En groupe, discutez de la question suivante :

- Qu'est-ce qu'une coopérative qui exerce l'autonomie ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Une coopérative qui exerce l'autonomie est une coopérative qui :

- valorise ses ressources humaines et s'emploie à faire connaître les valeurs, les avantages et les bienfaits du mouvement coopératif au moyen d'activités de sensibilisation et de formation,
- met à profit les capacités de ses membres, notamment en prenant des mesures audacieuses, par exemple, en donnant davantage de prérogatives à certains membres, même si le contexte culturel ne s'y prête pas,
- développe sa coopération avec d'autres coopératives,
- établit avec ses partenaires commerciaux des ententes claires et des contrats transparents, dont le contenu protège les droits de toutes les parties,
- diversifie ses partenariats et développe sa résilience et sa capacité à se remettre des difficultés,
- élimine ou réduit sa dépendance au soutien extérieur,
- développe son potentiel économique, notamment ses capacités entrepreneuriales et ses compétences en gestion,
- renforce sa compétitivité, améliore son accès aux marchés et obtient du financement institutionnel.

3. QUELS SONT LES OBSTACLES POTENTIELS À L'AUTONOMIE D'UNE COOPÉRATIVE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- Quels sont les obstacles potentiels à l'exercice de l'autonomie au sein d'une coopérative ? Utilisez des exemples concrets de votre propre contexte, qu'il s'agisse d'expériences personnelles ou d'informations publiées.



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Pour les membres de la coopérative, les obstacles sont notamment les suivants :

- Des facteurs culturels dans certains contextes, comme le fait que :
 - » Les femmes sont limitées dans leurs droits et ne sont pas entièrement indépendantes et libres de prendre leurs propres décisions.
 - » Les jeunes sont jugés immatures et incapables d'assumer certaines responsabilités.

- Les membres de la coopérative peuvent avoir des habitudes de vie qui les empêchent d'exercer pleinement leur autonomie, comme la toxicomanie, la soumission, l'envie de plaire aux autres, l'abus d'autorité au sein de la coopérative, l'égoïsme, la concurrence entre les membres.
- L'absence de loyauté envers la coopérative en ce qui concerne les obligations de vente (par exemple, le fait de vendre son or à un acheteur autre que la coopérative).
- Le fait que les membres ne participent pas ou refusent de participer économiquement ou financièrement aux actions et activités de la coopérative.

Pour la coopérative, les obstacles sont notamment les suivants :

- Les relations avec des partenaires commerciaux peuvent devenir des liens de dépendance, surtout si l'organisation est de nature moins démocratique. Il peut s'agir, par exemple, de partenaires financiers (particuliers ou institutionnels), de fournisseurs ou d'acheteurs.
- La dépendance vis-à-vis d'acteurs administratifs qui doivent, par exemple, accorder ou renouveler des permis d'exploitation.
- D'autres obstacles potentiels tels que la corruption.

4. COMMENT CONTRIBUER À L'AUTONOMIE DE MA COOPÉRATIVE ?



Durée : 10 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- En tant que membre de la coopérative, que puis-je faire pour exercer l'autonomie et renforcer ma coopérative ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

En tant que membre de la coopérative qui exerce l'autonomie, je dois :

- vérifier les liens de dépendance ou de subordination envers d'autres personnes ou entités,
- préserver mon indépendance de toute influence pouvant limiter ma capacité d'être autonome,
- respecter les principes d'égalité et d'équité au sein de la coopérative, permettant à tout le monde de s'exprimer librement et de participer à la prise de décisions, sans discrimination fondée sur des caractéristiques telles que l'âge, l'origine ethnique ou le sexe,
- agir de façon proactive et rechercher les informations dont j'ai besoin,
- saisir les occasions de stimuler la croissance et l'expansion organisationnelle de la coopérative,
- respecter les limites dans les rapports avec les non-membres.



5. COMMENT L'AUTONOMIE EST-ELLE EXERCÉE ?

Durée : 5 minutes



En groupe, discutez les images.

Les images montrent des situations où l'autonomie est exercée et d'autres situations où elle ne l'est pas.



Déroulement de l'activité

Cette activité peut se faire en un seul groupe ou vous pouvez organiser quatre groupes, chacun ayant à commenter une image. Animez une discussion de groupe pour faire ressortir ce que les participantes et participants ont appris de la valeur et de son importance.

IMAGE 1

La coopérative offre une formation à ses membres, mais plusieurs ne viennent pas ou n'écoutent pas.



IMAGE 2

Les membres de la coopérative reçoivent une formation et font preuve d'engagement et de motivation à apprendre.



IMAGE 3

Pendant un vote, un financier tente d'influencer une décision prise par la coopérative, perturbant le processus démocratique en encourageant des membres à voter d'une certaine manière.



IMAGE 4

Le processus décisionnel démocratique de la coopérative se déroule sans aucune ingérence.





6. ACTIVITÉ FACULTATIVE

Durée : 15 minutes



Animez une discussion de groupe.

Cet exercice a pour objectif d'encourager les participantes et participants à réfléchir à la façon dont elles/eux ou leur coopérative peuvent aider à résoudre leurs propres problèmes sans dépendre de l'aide des autres.



Préparation

Aucune préparation n'est requise pour cet exercice.



Déroulement de l'activité

Donnez aux participantes et participants des exemples de problèmes courants liés à l'exploitation minière et demandez-leur de faire un pas en avant si elles/ils croient que la coopérative peut contribuer elle-même à les régler.

Donnez un exemple à la fois et pour chacun, posez la question :

1. Que pourrait faire la coopérative ?
2. Qui peut faire le premier pas ?

Quelques exemples de problèmes :

- Un arbre est tombé pendant une tempête et a bloqué la route qui mène au site minier.
- La pompe à eau est en panne.
- Les exploitantes et exploitants miniers n'ont pas d'équipement de sécurité.
- Les acheteurs proposent de faibles prix.
- Une personne veut contrôler tout le site.

Demandez aux participantes et participants si elles/ils ont aussi des exemples de problèmes à présenter au groupe.



Deuxième valeur coopérative : **LA RESPONSABILITÉ**



1. QUE SIGNIFIE LA RESPONSABILITÉ ?

Durée : 5 minutes



En groupe, discutez des questions suivantes :

- Qu'est-ce que cela signifie d'exercer sa responsabilité ?
- Pouvez-vous donner des exemples de responsabilité dans la vie quotidienne ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

La responsabilité, c'est :

- le sens du devoir
- la maturité
- l'intégrité et l'honnêteté
- le comportement d'une personne ou d'une entité qui remplit ses obligations

Cette valeur découle directement de l'autonomie et recouvre deux aspects. **Si je la mets en pratique, je dois pouvoir :**

1. prendre des décisions et agir pour assurer mon bien-être, et
2. assumer les conséquences de mes actions et de mes décisions.

Nous pourrions même parler d'auto-responsabilité, c'est-à-dire la responsabilité envers soi-même, que ce soit en tant que membre de la coopérative ou au niveau de la coopérative elle-même. Tout comme chaque membre, la coopérative est responsable de son propre bien-être et des conséquences de ses actes et décisions.

2. QU'EST-CE QU'UNE COOPÉRATIVE RESPONSABLE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- Qu'est-ce qu'une coopérative responsable ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Une coopérative responsable est une coopérative qui :

- est formellement constituée conformément à la loi,
- fonctionne dans le respect des lois applicables, par exemple, en obtenant les autorisations, permis et agréments prévus par la loi,⁹
- verse les paiements légalement dus aux communautés et aux organismes gouvernementaux,
- adopte et respecte scrupuleusement ses statuts, ses règlements et autres textes internes régissant son fonctionnement et la répartition des tâches, et maintient tout autre document exigé par la loi (statuts, registre des membres, règlement intérieur, code d'éthique, manuel de procédures, documents de politique, etc.),
- recrute de nouveaux membres conformément à ses statuts et autres règlements internes, par exemple, en s'assurant de leur lieu de résidence, de leur qualité de citoyen en règle et de bonne réputation,
- satisfait aux obligations liées à certains rôles importants, comme celui de présidente ou de président de la coopérative,
- respecte les droits de ses employées et employés et offre des conditions de travail qui protègent leur santé et leur sécurité,
- veille à la sécurité des communautés et des populations vulnérables concernées, par exemple, en adoptant des mesures de protection contre la violence et le harcèlement sexuels,
- respecte les droits de ses partenaires commerciaux et de toute personne ou entité avec qui elle interagit,
- est consciente de son impact sur la communauté et œuvre à en promouvoir le développement, en respectant les droits de la personne, le développement durable et l'environnement,
- se fixe des ambitions qui correspondent à ses ressources et à son contexte,
- encourage ses membres à être responsables,

⁹ Dans plusieurs pays, les coopératives font face à d'importantes difficultés pour assurer leur conformité à la loi, dont des barrières administratives, des tarifications élevées et de longs délais. Les coopératives devraient faire de leur mieux pour fonctionner dans le respect des lois applicables, selon les circonstances de leurs contextes.

- fournit à ses membres, dirigeantes et dirigeants, gestionnaires, employées et employés les informations et la formation nécessaires pour pouvoir participer efficacement à la vie de la coopérative, y compris en collaboration avec les organismes gouvernementaux au besoin,
- se tient au courant de l'évolution des textes législatifs et réglementaires susceptibles d'avoir une incidence sur son secteur et sur ses activités.

3. QUELS SONT LES OBSTACLES POTENTIELS À LA RESPONSABILITÉ D'UNE COOPÉRATIVE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- Quels sont les obstacles potentiels à l'exercice de la responsabilité au sein d'une coopérative ? Utilisez des exemples concrets de votre propre contexte, qu'il s'agisse d'expériences personnelles ou d'informations publiées.



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Les obstacles potentiels à la responsabilité d'une coopérative sont, entre autres :

- les difficultés liées au respect des formalités administratives (coûts, délais de traitement, distance par rapport aux bureaux administratifs, etc.),
- les conflits potentiels avec les communautés locales, concernant en particulier l'accès aux terres et leur utilisation ou exploitation,
- le contexte de la sécurité,
- les préjugés sociaux et culturels pouvant entraîner une discrimination à l'égard de certains groupes de personnes (femmes, jeunes, personnes handicapées, certains groupes ethniques, etc.),
- l'appât du gain, qui peut entraîner le mépris des droits des employées et employés et des partenaires commerciaux, la non-protection de l'environnement et des ambitions démesurées par rapport aux moyens et au contexte,
- l'absence d'autonomie causée par des liens de dépendance par rapport à ses partenaires,
- la méconnaissance des normes de prévention et d'intervention face aux violations des droits de la personne ou aux inégalités entre les femmes et les hommes.

4. COMMENT CONTRIBUER À LA RESPONSABILITÉ DE MA COOPÉRATIVE ?



Durée : 10 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- En tant que membre de la coopérative, que puis-je faire pour exercer la responsabilité et renforcer ma coopérative ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

En tant que membre responsable d'une coopérative, je dois :

- me comporter avec intégrité, respecter les lois du pays et les règles de fonctionnement interne de ma coopérative,
- accomplir mes tâches,
- connaître mes propres forces et faiblesses,
- réfléchir aux problèmes de manière critique et lucide et accepter les conséquences de mes choix,
- assumer l'entière responsabilité des conséquences de mes actions et décisions,
- agir de façon proactive et rechercher les informations dont j'ai besoin
- noter tout comportement irresponsable au sein de la coopérative, ainsi que toute violation des valeurs et des principes coopératifs, et prendre des mesures pour y remédier conformément aux textes internes, tels que le règlement intérieur et le code d'éthique,
- promouvoir l'implication et la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes au sein de ma coopérative, afin de contribuer à sa prospérité durable.

5. COMMENT LA RESPONSABILITÉ EST-ELLE EXERCÉE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez les images.

Les images montrent des situations où la responsabilité est exercée et d'autres situations où elle ne l'est pas.



Déroulement de l'activité

Cette activité peut se faire en un seul groupe ou vous pouvez organiser quatre groupes, chacun ayant à commenter une image. Animez une discussion de groupe pour faire ressortir ce que les participantes et participants ont appris de la valeur et de son importance.

IMAGE 1

Des déchets sont déversés sur le site. Les puits miniers sont accessibles au public et présentent un danger pour les enfants qui jouent à proximité. Personne n'aide personne.



IMAGE 2

Il n'y a pas de déchets sur ce site minier. Les personnes remplissent les puits et replantent des arbres. Une clôture et des panneaux d'avertissement sont installés pour empêcher les enfants d'entrer sur le site. Les personnes s'entraident.



IMAGE 3

Sur le site minier, les personnes ignorent la présence d'un puits où quelqu'un pourrait facilement tomber et se blesser.



IMAGE 4

Sur le site minier, les personnes sont conscientes du danger de laisser un puits ouvert. Elles assument la responsabilité de le remplir.





6. ACTIVITÉ FACULTATIVE

Durée : 15 minutes



Animez une activité de groupe interactive.

Appuyez les participants à construire un mur de la responsabilité. Cet exercice a pour objectif de montrer que la responsabilité de chaque membre renforce la coopérative, tandis que la négligence l'affaiblit.



Préparation

Pour cette activité, il vous faudra de petits matériaux disponibles localement, tels que des pierres et des bâtons — un par personne. Il vous faudra aussi une surface ou un espace plat au sol pour y construire un « mur ».



Déroulement de l'activité

Demandez à tout le monde de former un cercle autour de la surface où le mur sera construit. Montrez au groupe la pile de petits matériaux (pierres ou bâtons) et expliquez que chacun des matériaux représente un aspect de responsabilité d'une ou un membre de la coopérative. Ensemble, toutes les personnes constituent la fondation de la coopérative. Demandez à tout le monde de penser à un aspect de responsabilité, puis, un par un, invitez les participantes et participants à déposer leur matériau sur le mur au milieu du cercle, en nommant à voix haute la responsabilité que celui-ci représente. Il peut s'agir, par exemple, du paiement des cotisations, de l'assistance aux réunions, du respect des règles de sécurité, de la protection de l'environnement ou du soutien aux autres.

Alors que chaque participante ou participant ajoute sa pierre ou son bâton, le « mur » se consolide.

Enlevez 2-3 matériaux et posez la question : Qu'est-ce qui se passe si certains membres n'assument pas la responsabilité ?

Remettez les matériaux manquants en place et posez la question : Qu'est-ce qui change quand tout le monde assume ses responsabilités ? Qu'est-ce que chacune ou chacun d'entre nous peut faire pour que le mur reste solide ?

Concluez la discussion avec des messages clés, comme :

- La responsabilité, c'est faire sa part — même les petits gestes comptent.
- La responsabilité de chaque membre est un matériau de la fondation de la coopérative.
- S'il manque un matériau, toute la structure s'affaiblit.
- Quand tout le monde contribue, la coopérative est solide, sûre et durable.



Troisième valeur coopérative : **LA DÉMOCRATIE**



1. QUE SIGNIFIE LA DÉMOCRATIE ?

Durée : 5 minutes



En groupe, discutez des questions suivantes :

- Que signifie la démocratie ?
- Pouvez-vous donner des exemples de démocratie dans la vie quotidienne ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

La démocratie, c'est :

- « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple »¹⁰
- la représentation majoritaire
- la participation de toutes et tous
- la transparence

C'est une philosophie et une pratique de gouvernance dans laquelle le peuple est collectivement dépositaire de l'autorité. Chaque personne participe à la prise des décisions qui concernent l'ensemble, en comprenant les enjeux et en contribuant consciemment au processus.

Dans une coopérative, le peuple constitue l'assemblée générale des membres, ou tout autre organe appelé à voter au sein de la coopérative.

La démocratie favorise donc la transparence dans la gestion de la coopérative.

Pour qu'il y ait démocratie dans la coopérative, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Les membres doivent être consultés ouvertement et librement.
- Il doit y avoir des discussions et des délibérations.
- Les membres peuvent prendre des décisions, notamment par vote, sans subir aucune pression ni aucune influence, en particulier les membres appartenant à des groupes minoritaires ou vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, etc.).
- Les membres ont un accès raisonnable à toutes les informations nécessaires aux décisions qui doivent être prises.

¹⁰ Cette déclaration a été faite par Abraham Lincoln, président des États-Unis, en 1863, en référence à la démocratie, dans ce qui est connu comme « Le discours de Gettysburg ».

2. QU'EST-CE QU'UNE COOPÉRATIVE DÉMOCRATIQUE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- Qu'est-ce qu'une coopérative démocratique ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Une coopérative démocratique est une coopérative qui :

- adopte de manière transparente les règles d'un vote démocratique et les procédures de fonctionnement de la coopérative,
- organise des débats ouverts dans lesquels chaque membre a le droit d'exprimer et de faire entendre ses opinions,
- s'assure que chaque membre est suffisamment informé des questions soumises au débat et au vote,
- respecte le principe « 1 membre = 1 voix »,
- s'appuie sur la sagesse collective de ses membres,
- assure autant que possible la diversité chez ses membres,
- veille à ce que les obstacles auxquels sont confrontés des membres de la coopérative (femmes, jeunes, minorités ethniques, etc.) soient progressivement éliminés,
- permet à ses membres d'accéder aux documents et aux informations concernant la santé financière de la coopérative.

3. QUELS SONT LES OBSTACLES POTENTIELS À LA DÉMOCRATIE AU SEIN D'UNE COOPÉRATIVE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- Quels sont les obstacles potentiels à la démocratie au sein d'une coopérative ? Utilisez des exemples concrets de votre propre contexte, qu'il s'agisse d'expériences personnelles ou d'informations publiées.



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Les obstacles potentiels à la démocratie au sein d'une coopérative sont, entre autres :

- les préjugés sociaux et culturels pouvant entraîner une discrimination à l'égard de certains groupes de personnes (femmes, jeunes, personnes handicapées, certains groupes ethniques, etc.),
- la connaissance insuffisante qu'ont les membres de leurs droits et obligations ou de la loi,
- l'abus d'autorité de la part de certains membres de la coopérative,
- l'absence d'autonomie causée par des liens de dépendance par rapport aux partenaires,
- l'absence de transparence et l'accès insuffisant aux informations permettant de prendre des décisions éclairées.

4. COMMENT CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE DE MA COOPÉRATIVE ?



Durée : 10 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- En tant que membre d'une coopérative, que puis-je faire pour exercer la démocratie et contribuer à la prise de décisions de notre coopérative ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

En tant que membre d'une coopérative, je dois :

- connaître mes droits et obligations à titre de membre d'une coopérative,
- m'informer au sujet des questions soumises au débat et au vote,
- participer aux débats et aux votes,
- respecter les opinions et les décisions des autres,
- respecter scrupuleusement les résultats des votes,
- m'assurer que les procédures normales de prise de décisions sont suivies, par exemple en veillant à ce que des réunions des membres soient tenues régulièrement, conformément aux règles de la coopérative.

5. COMMENT LA DÉMOCRATIE EST-ELLE EXERCÉE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez les images.

Les images montrent des situations où la démocratie est exercée et d'autres situations où elle ne l'est pas.



Déroulement de l'activité

Cette activité peut se faire en un seul groupe ou vous pouvez organiser quatre groupes, chacun ayant à commenter une image. Animez une discussion de groupe pour faire ressortir ce que les participantes et participants ont appris de la valeur et de son importance.

IMAGE 1

Un petit groupe de personnes vote, tandis que les autres membres de la coopérative travaillent encore ou ne participent pas.



IMAGE 2

Tous les membres sont présents et participent à un vote démocratique.



IMAGE 3

Une dirigeante et deux dirigeants d'une coopérative se réunissent et partagent en secret des informations financières.



IMAGE 4

Une dirigeante de la coopérative présente les états financiers devant tout le monde et demande l'approbation des membres, contribuant ainsi à une gestion saine et équitable.





6. ACTIVITÉ FACULTATIVE

Durée : 15 minutes



Animez une discussion de groupe.

En groupe, discutez de la prise de décision démocratique. Cet exercice encourage les participantes et participants à explorer ce à quoi ressemblent la transparence et la justice dans les processus décisionnels.



Préparation

Aucune préparation n'est requise pour cet exercice. Si vous travaillez avec des populations alphabétisées, pensez à utiliser de grands blocs-notes ou tableaux à feuilles mobiles pour permettre aux participantes et participants d'écrire leurs réponses.



Déroulement de l'activité

Demandez aux participantes et participants de se diviser en petits groupes et de nommer une personne qui fera un compte rendu au grand groupe à la fin de l'exercice. En petits groupes, demandez aux participantes et participants de s'imaginer qu'elles/ils sont en train de créer une coopérative et qu'elles/ils doivent mettre en place un processus décisionnel démocratique, y compris la procédure de vote des membres. Demandez aux groupes de discuter des règles qu'ils recommanderaient pour garantir la justice et la transparence dans la manière dont les décisions sont prises.

Informez les groupes du temps dont ils disposent pour leur discussion. Circulez parmi les groupes pour les aider à lancer la discussion au besoin et pour vous assurer que les participantes et participants ont compris les instructions. À la fin du temps imparti, demandez aux personnes désignées dans chaque groupe de faire un compte rendu des règles que leur groupe considère importantes.

Après la présentation de chaque groupe, demandez l'avis des autres. **Encouragez la discussion de façon à faire ressortir les règles suivantes :**

- Les membres doivent être informés d'avance des votes à venir. Cette notification doit préciser le sujet du vote (c.-à-d. la question à trancher), la date, l'heure et le lieu du vote. Les membres auront ainsi suffisamment de temps pour réfléchir et se préparer.



- Le quorum doit être atteint avant le début d'une assemblée générale, c'est-à-dire qu'un nombre minimum de participantes et participants doit être présent pour que l'assemblée puisse se tenir et pour que les décisions prises soient valables. Le quorum est généralement exprimé en pourcentage (par ex. 50 % + 1) ou en fraction (par ex. un tiers, la moitié, etc.) du nombre total des membres selon les règles de l'entité concernée.
- L'absence de quorum signifie qu'aucune décision ne peut être prise lors de l'assemblée.
- 1 membre = 1 voix.
- Les votes doivent être anonymes.
- Une ou un membre absent peut voter par procuration, c'est-à-dire qu'elle/il peut désigner une ou un autre membre pour voter en son nom.
- Une proposition qui reçoit au moins la moitié (50% + 1) des voix exprimées est adoptée à la majorité absolue.
- En l'absence de majorité absolue, le vote est repris et la proposition qui reçoit le plus de voix est adoptée à la majorité relative, ou simple, c'est-à-dire que c'est la proposition qui a reçu le plus de voix par rapport aux autres.



Quatrième valeur coopérative : L'ÉGALITÉ



1. QUE SIGNIFIE L'ÉGALITÉ ?

Durée : 5 minutes



En groupe, discutez des questions suivantes :

- Que signifie l'égalité ?
- Pouvez-vous donner des exemples d'égalité ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

L'égalité, c'est :

- le principe « 1 membre = 1 voix »
- la non-discrimination
- l'égalité des chances

Au sein de la coopérative, les membres sont égaux. En tant qu'être humain, aucune personne n'a plus ou moins de valeur intrinsèque qu'une autre personne, car chaque être humain a une valeur qui lui est propre et qui ne peut être comparée à celle d'un autre être humain.

Il peut y avoir des différences en matière de talents, de compétences ou de richesses matérielles et ces paramètres peuvent même être importants pour la coopérative, mais cela ne remet pas en cause la valeur de l'égalité, en particulier dans le cadre de son fonctionnement et de ses processus décisionnels démocratiques.

Les membres disposent du même droit de vote, quelle que soit la quantité de ressources financières ou matérielles qu'elles/ils ont investies dans l'entreprise.¹¹

¹¹ L'article 102 de l'AUSCOOP de l'OHADA stipule que : « Chaque coopérateur dispose d'une voix quelle que soit l'importance de sa participation au capital de la société coopérative. »

2. QU'EST-CE QU'UNE COOPÉRATIVE ÉGALITAIRE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- Qu'est-ce qu'une coopérative égalitaire ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Une coopérative égalitaire :

- s'abstient de toute discrimination ou de tout traitement inégalitaire dans l'octroi de la qualité de membre, ainsi que dans ses activités et sa gestion,
- inscrit les principes d'égalité et de non-discrimination dans ses règles internes,
- s'assure que les capacités de chaque personne sont valorisées comme celles de tout autre membre,
- veille à ce que toutes les initiatives coopératives et communautaires respectent la richesse de chaque personne,
- met en place des groupes de travail chargés de veiller au respect du principe d'égalité et à l'élimination de toute forme de discrimination (par exemple, un comité pour l'égalité hommes/femmes), et affecte les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le principe d'égalité.

3. QUELS SONT LES OBSTACLES POTENTIELS À L'ÉGALITÉ AU SEIN D'UNE COOPÉRATIVE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- Quels sont les obstacles potentiels à l'égalité au sein d'une coopérative ? Utilisez des exemples concrets de votre propre contexte, qu'il s'agisse d'expériences personnelles ou d'informations publiées.



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Les obstacles potentiels à l'égalité sont, entre autres :

- les inégalités déjà présentes dans la société, notamment celles découlant de préjugés sociaux et culturels à l'égard de certains groupes de personnes (femmes, jeunes, personnes handicapées, certains groupes ethniques, etc.),
- la connaissance insuffisante qu'ont les membres de leurs droits et de la loi,
- l'abus d'autorité de la part de certains membres de la coopérative,
- les inégalités rencontrées par les femmes et autres groupes marginalisés, qui peuvent faire obstacle à leur adhésion à une coopérative.

4. COMMENT CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT ÉGALITAIRE DE MA COOPÉRATIVE ?



Durée : 10 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- En tant que membre d'une coopérative, que puis-je faire pour exercer l'égalité et assurer la justice dans notre coopérative ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

En tant que membre d'une coopérative, je dois :

- reconnaître qu'en tant qu'être humain et en tant que membre de la coopérative, je suis intrinsèquement égal aux autres membres,
- m'abstenir de tout comportement discriminatoire, inégalitaire ou qui véhicule des stéréotypes, en faisant particulièrement attention aux comportements négatifs inspirés des préjugés socio-culturels,
- promouvoir publiquement l'inclusion des femmes et d'autres groupes vulnérables et valoriser leurs contributions et leur travail.

5. COMMENT L'ÉGALITÉ EST-ELLE MISE EN PRATIQUE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez les images.

Les images montrent des situations où l'égalité est mise en pratique et d'autres situations où elle ne l'est pas.



Déroulement de l'activité

Cette activité peut se faire en un seul groupe ou vous pouvez organiser quatre groupes, chacun ayant à commenter une image. Animez une discussion de groupe pour faire ressortir ce que les participantes et participants ont appris de la valeur et de son importance.

IMAGE 1

La coopérative a acheté des équipements de protection individuelle, mais ne les répartit qu'entre certains membres, comme les responsables ou les hommes.



IMAGE 3

Les membres d'une coopérative doivent faire la file pour faire broyer leur minerai. Les femmes sont à la fin de la file et les hommes la coupent pour passer devant elles.



IMAGE 2

La coopérative a acheté des équipements de protection individuelle, qui sont répartis de façon égale entre les femmes et les hommes.



IMAGE 4

L'image montre des femmes et des hommes qui font la file pour faire broyer leur minerai, sans que les femmes ne soient reléguées à la fin de la file.





6. ACTIVITÉ FACULTATIVE

Durée : 15 minutes



Animez une activité de groupe interactive.

Encouragez les participantes et participants à se mettre dans la peau les uns des autres. L'objectif est d'examiner en quoi le sexe et l'âge influent sur l'égalité au sein de la coopérative et de réfléchir aux moyens de développer des pratiques plus inclusives.



Préparation

Aucun matériel n'est requis pour cet exercice. Vous pouvez inviter les participantes et participants à utiliser des articles facultatifs, tels que des foulards, des chapeaux, des casques ou autres, qui symbolisent leurs rôles.



Déroulement de l'activité

Invitez les participantes et participants à former un cercle. Présentez l'activité en disant qu'aujourd'hui, nous allons nous mettre dans la peau d'une autre personne. Les hommes, vous êtes maintenant des exploitantes minières. Les femmes, vous êtes des hommes. Les aînés, vous êtes des jeunes. Les jeunes, vous êtes des aînés. Voyons ce qui change et ce qui reste pareil.

Demandez-leur de changer de rôle en fonction de leur sexe et de leur âge :

- Les hommes s'imagineront maintenant qu'ils sont des femmes dans la coopérative.
- Les femmes s'imagineront qu'elles sont des hommes.
- Les jeunes, femmes et hommes, prendront le rôle des aînés.
- Les aînés deviendront des jeunes.

Encouragez-les à incarner le rôle : leur façon de parler, de bouger, la façon dont on les traite, leurs attentes.

Toujours en cercle, présentez quelques situations. Après chacune, les participantes et participants sont invités à faire un pas en avant, un pas en arrière, ou à rester sur place, selon le niveau d'assurance qu'elles/ils ressentent dans leur nouveau rôle.

Par exemple :

- Vous voulez parler pendant une assemblée générale. Vous sentez-vous confiant et respecté ?
- Vous avez besoin d'équipement de protection. Le recevrez-vous sans délai et sans interrogatoire ?
- Vous voulez vous présenter à un poste de direction. Est-ce que vous aurez l'appui des autres ?
- Vous proposez une nouvelle idée. Vous prendra-t-on au sérieux ?

Laissez les participantes et participants se déplacer en silence. Puis marquez une pause et demandez à quelques personnes pourquoi elles se sont déplacées ou non.

Ensuite, faites un retour sur l'exercice. **Demandez au groupe :**

- Qu'avez-vous ressenti en assumant une identité différente ?
- Qu'est-ce qui vous a étonnés dans la façon dont les autres sont traités ?
- Quelles inégalités sont apparues pendant cet exercice ?
- Comment pouvons-nous faire en sorte que les femmes, les jeunes et les aînés se sentent également valorisés au sein de notre coopérative ?

Concluez la discussion avec des messages clés, comme :

- L'égalité suppose de reconnaître et de corriger les déséquilibres en matière de voix, d'accès et de respect.
- Le sexe et l'âge influent souvent sur la façon dont les personnes sont traitées, même si les règles disent que tout le monde est égal.
- Une coopérative doit créer activement un espace permettant à l'ensemble des membres de participer pleinement.
- La véritable égalité, ce ne sont pas seulement des règles ; c'est aussi une pratique quotidienne et une responsabilité partagée.

Mots de la fin de l'animatrice ou animateur : Nous nous sommes mis dans la peau les uns des autres. Nous avons vu à quoi peut ressembler l'inégalité. Maintenant, nous redevenons nous-mêmes, mais avec une nouvelle compréhension. Dans cette coopérative, chaque personne est importante, chaque voix compte et chaque vote est égal.



Cinquième valeur coopérative : L'ÉQUITÉ



1. QUE SIGNIFIE L'ÉQUITÉ ?

Durée : 5 minutes



En groupe, discutez des questions suivantes :

- Que signifie l'équité ?
- Pouvez-vous donner quelques exemples de l'application de l'équité ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

L'équité, c'est :

- la justice, c'est-à-dire que les personnes, quelle que soit leur identité, reçoivent un traitement juste
- l'impartialité
- l'égalité adaptée aux circonstances réelles
- une mesure qui nous permet de parvenir à une véritable égalité et à une situation juste

L'équité vise à garantir que l'égalité est vraiment atteinte. On dit souvent que « l'équité est un moyen, l'égalité est une fin. »

L'équité permet d'apporter des ajustements ou des adaptations là où une même solution ou mesure appliquée de manière identique à tout le monde donne lieu à une situation qui perpétue l'inégalité.

L'équité ne consiste donc pas à offrir exactement le même traitement à chaque personne ou entité, mais à adapter les stratégies en fonction de besoins précis pour atteindre l'égalité.

2. QU'EST-CE QU'UNE COOPÉRATIVE AU FONCTIONNEMENT ÉQUITABLE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- Qu'est-ce qu'une coopérative au fonctionnement équitable ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Une coopérative au fonctionnement équitable :

- garantit l'égalité de traitement à toutes et tous,
- tient compte des circonstances personnelles de chaque membre et prend des mesures pour assurer l'équité, par exemple :
 - » la planification des réunions (assemblées générales, séances de formation, etc.) en tenant compte de l'horaire habituel des femmes, afin de faciliter leur présence et leur participation,
 - » l'acquisition de matériel de travail et l'aménagement des sites miniers en tenant compte des circonstances particulières de certaines personnes (femmes, personnes handicapées, etc.),
- est un espace où chaque membre a le droit de s'exprimer et de participer à la vie coopérative, et où la coopérative peut prendre des mesures particulières pour rendre cela possible.

3. QUELS SONT LES OBSTACLES POTENTIELS À L'ÉQUITÉ AU SEIN D'UNE COOPÉRATIVE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- Quels sont les obstacles potentiels à l'équité au sein d'une coopérative ? Utilisez des exemples concrets de votre propre contexte, qu'il s'agisse d'expériences personnelles ou d'informations publiées.



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Les obstacles potentiels à l'équité sont, entre autres :

- les préjugés déjà présents dans la société,
- la non-prise en compte des besoins particuliers de différents groupes,
- l'application automatique et sans discernement de l'égalité,
- le manque de moyens à la disposition de la coopérative pour mettre en œuvre des mesures assurant l'équité,
- une mauvaise compréhension des questions d'équité ou l'absence de volonté des dirigeantes et dirigeants de la coopérative à en faire une priorité.

4. COMMENT CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT ÉQUITABLE DE MA COOPÉRATIVE ?



Durée : 10 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- En tant que membre de la coopérative, que puis-je faire pour exercer l'équité et favoriser l'égalité des chances dans ma coopérative ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

En tant que membre d'une coopérative, je dois :

- avoir conscience des besoins particuliers d'autres membres de la coopérative et faire ce qui est en mon pouvoir pour les aider,
- promouvoir l'équité auprès des autres membres de la coopérative,
- être ouvert/e aux changements dans les perceptions et les préjugés,
- m'assurer que l'équité est un sujet souvent abordé dans les réunions des membres et que la coopérative prend des mesures pour la promouvoir,
- accepter que certaines personnes nécessitent et méritent un soutien ou des mesures supplémentaires pour pouvoir participer pleinement comme membre de la coopérative.

5. COMMENT L'ÉQUITÉ EST-ELLE MISE EN PRATIQUE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez les images.

Les images montrent des situations où l'équité est mise en pratique et d'autres situations où elle ne l'est pas.



Déroulement de l'activité

Cette activité peut se faire en un seul groupe ou vous pouvez organiser quatre groupes, chacun ayant à commenter une image. Animez une discussion de groupe pour faire ressortir ce que les participantes et participants ont appris de la valeur et de son importance.

IMAGE 1

La coopérative a acheté des marteaux pour ses membres. Ces marteaux sont très lourds et difficiles à utiliser pour les femmes, alors que les hommes peuvent les utiliser efficacement.



IMAGE 2

La coopérative a acheté des marteaux de différentes tailles pour les femmes et pour les hommes. Les femmes aussi bien que les hommes peuvent travailler efficacement.



IMAGE 3

Sur le site minier, il y a plusieurs puits. Une zone de traitement dotée d'une machine de concassage a été mise en place à proximité de certains des hommes qui travaillent dans la mine, alors que les femmes doivent transporter leur minerai sur de longues distances.



IMAGE 4

Sur le site minier, la zone de traitement a été mise en place à un endroit différent, plus central et plus facilement accessible, tant pour les femmes que pour les hommes. Les exploitantes et exploitants des puits plus éloignés ont reçu des brouettes pour faciliter le transport de leur minerai.



6. ACTIVITÉ FACULTATIVE



Durée : 15 minutes



Animez une activité de groupe interactive.

Mettez en évidence les obstacles particuliers auxquels pourraient se heurter certains groupes de personnes par rapport à d'autres. Cette activité a pour objectif de démontrer comment faire face à ces difficultés pour assurer une plus grande équité pour toutes et tous.



Préparation

Pour cet exercice, vous devrez avoir à votre disposition quelques pierres ou de petits sacs de pierres.



Déroulement de l'activité

Identifiez 3 participantes et participants (en veillant à ce qu'il y ait au moins 1 femme et 1 homme) qui serviront de volontaires pour l'exercice de groupe. Demandez à ces trois volontaires de se mettre en ligne d'un côté de la salle ou de l'espace où se déroule la formation.

Dites aux participantes et participants qu'ils doivent déplacer les pierres ou les sacs de pierres d'un côté à l'autre de la salle/l'espace. Cependant, chaque participant/e réalisera l'exercice dans des circonstances différentes.

- Un/e participant/e devra réaliser l'activité en n'utilisant qu'un bras et en gardant l'autre derrière le dos. Il s'agit ici de simuler une personne ayant un handicap qui doit réaliser la tâche.
- Une participante devra réaliser la tâche une minute ou deux après que les autres auront commencé à déplacer leurs pierres. Il s'agit ici de simuler les responsabilités supplémentaires que les femmes assument souvent à la maison avant de pouvoir aller travailler dans les mines, telles que la préparation du repas, le lavage, le nettoyage, le jardinage et le soin des animaux.
- L'autre participante ou participant devra pouvoir réaliser l'activité sans aucune difficulté ni entrave.

Demandez ensuite aux autres participantes et participants d'apporter leurs commentaires et observations sur la simulation, notamment sur ce que pourraient être les impacts sur les personnes qui rencontrent des difficultés supplémentaires. Demandez-leur de proposer des mesures qu'une coopérative pourrait prendre pour aider à résoudre ces difficultés et assurer une plus grande équité à ses membres en matière d'accès aux minerais et de participation à la coopérative.

Concluez la discussion en insistant sur le fait que les activités de la coopérative — depuis la prise de décisions jusqu'à l'acquisition de matériel, en passant par la prestation de services — devraient être considérées dans une optique d'inclusion et d'équité pour que les membres puissent participer à parts égales et tirer les mêmes avantages, et pour que les activités de la coopérative ne perpétuent pas involontairement les inégalités.



Sixième valeur coopérative : **LA SOLIDARITÉ**



1. QUE SIGNIFIE LA SOLIDARITÉ ?

Durée : 5 minutes



En groupe, discutez des questions suivantes :

- Que signifie la solidarité ?
- Pouvez-vous donner quelques exemples de solidarité ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

La solidarité, c'est :

- travailler ensemble pour une cause commune
- l'entraide entre personnes partageant les mêmes intérêts et objectifs, mettant à profit leurs forces et expériences respectives

La solidarité est plus qu'une valeur de la coopérative, c'est son fondement même.

L'esprit de solidarité et de mise en commun des intérêts est au cœur de l'esprit coopératif. La coopérative est donc le produit de la solidarité.

Unis par le lien commun sur lequel la coopérative a été fondée, les membres font preuve de solidarité dans le fonctionnement et dans l'atteinte des objectifs de la coopérative.

Les membres sont liés par une responsabilité et des intérêts communs ; ils dépendent les uns des autres. La solidarité entraîne l'interdépendance, qui est essentielle à la santé et à la vitalité du collectif.

La coopérative étant leur bien commun, les membres se traitent avec respect et dignité, et reconnaissent aux autres la même valeur qu'à elles/eux-mêmes.

2. QU'EST-CE QU'UNE COOPÉRATIVE SOLIDAIRE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- Qu'est-ce qu'une coopérative solidaire ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Une coopérative solidaire est une coopérative qui :

- garantit l'égalité et l'équité entre ses membres,
- assure une répartition équitable des tâches, en tenant compte des circonstances personnelles de chaque membre,
- encourage ses membres à exercer leurs prérogatives et à accomplir leurs tâches,
- encourage l'entraide entre les membres.

3. QUELS SONT LES OBSTACLES POTENTIELS À LA SOLIDARITÉ AU SEIN D'UNE COOPÉRATIVE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- Quels sont les obstacles potentiels à la solidarité au sein d'une coopérative ? Utilisez des exemples concrets de votre propre contexte, qu'il s'agisse d'expériences personnelles ou d'informations publiées.



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Les obstacles potentiels à la solidarité sont, entre autres :

- la mauvaise compréhension des valeurs d'autonomie et de responsabilité,
- la méfiance entre les membres,
- les préjugés sociaux et culturels pouvant entraîner une discrimination à l'égard de certains groupes de personnes (femmes, jeunes, personnes handicapées, certains groupes ethniques, etc.),
- la connaissance insuffisante qu'ont les membres de leurs droits, de leurs obligations ou de la loi,
- l'abus d'autorité de la part de certains membres de la coopérative,

- le fait de douter que d'autres membres s'acquittent bien de leurs obligations et responsabilités,
- la compréhension insuffisante des avantages d'agir solidairement,
- l'absence d'une culture de solidarité au sein de la coopérative

4. COMMENT CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT SOLIDAIRE DE MA COOPÉRATIVE ?



Durée : 10 minutes



En groupe, discutez de la question suivante :

- En tant que membre de la coopérative, que puis-je faire pour exercer la solidarité et renforcer l'entraide dans notre coopérative ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

En tant que membre d'une coopérative, je dois :

- » me soucier de moi en tant que membre, de ma coopérative en tant qu'entité, de toutes les réunions que nous tenons, mais aussi de chacune et chacun des autres membres,
- » savoir que je fais partie intégrante de la coopérative et me sentir capable d'exercer mes droits,
- » respecter la répartition des tâches et accomplir mes tâches avec intégrité,
- » faire preuve d'humilité et signaler les situations dans lesquelles je ne peux pas accomplir mes tâches de façon satisfaisante,
- » offrir mon aide à mes collègues au besoin,
- » respecter scrupuleusement les règles,
- » faire preuve de transparence.

5. COMMENT LA SOLIDARITÉ EST-ELLE MISE EN PRATIQUE ?



Durée : 5 minutes



En groupe, discutez les images.

Les images montrent des situations où la solidarité est mise en pratique et d'autres situations où elle ne l'est pas.



Déroulement de l'activité

Cette activité peut se faire en un seul groupe ou vous pouvez organiser quatre groupes, chacun ayant à commenter une image. Animez une discussion de groupe pour faire ressortir ce que les participantes et participants ont appris de la valeur et de son importance.

IMAGE 1

Une travailleuse peine à lever une lourde charge, mais personne ne le remarque ni n'offre de l'aider.



IMAGE 3

Une membre de la coopérative s'est blessée, mais personne ne lui vient en aide. Elle semble avoir mal. Les autres poursuivent leur travail comme si de rien n'était, ignorant la blessée.



IMAGE 2

Deux travailleuses s'entraident pour déplacer une lourde charge qui ne pouvait pas être déplacée par une seule personne.



IMAGE 4

Une membre de la coopérative s'est blessée à la jambe et ne peut plus travailler. Les autres membres de la coopérative l'aident en lui offrant de la nourriture ou de l'argent jusqu'à ce qu'elle s'en remette.





6. ACTIVITÉ FACULTATIVE

Durée : 15 minutes



Animez une activité de groupe interactive.

En groupe, complétez la corde de la solidarité. Cet exercice a pour objectif de démontrer que la solidarité suppose de dépendre les uns des autres, de partager ses forces et d'avancer ensemble.



Préparation

Il vous faudra une corde ou un long morceau de tissu et une pierre.



Déroulement de l'activité

Faites de la place dans la salle de sorte que tout le groupe puisse former un cercle. Demandez à 6-8 volontaires de s'avancer et se mettre au milieu du cercle. Demandez-leur de tenir la corde ensemble en ligne. La corde représente leur coopérative. Chacune des mains qui tiennent la corde représente un/e membre de la coopérative. Si l'une d'elles lâche prise, la corde perd de sa force.

Donnez-leur des tâches simples à réaliser en groupe en tenant la corde. **Par exemple :**

- créer une forme particulière, telle qu'un carré, un triangle, un cercle,
- passer une pierre le long de la corde sans l'échapper.

Rendez les tâches plus ardues en ajoutant des difficultés reproduisant celles qu'une coopérative pourrait rencontrer, par exemple :

- une personne doit se fermer les yeux (représentant un manque d'information)
- deux personnes ne doivent utiliser qu'une main (représentant une capacité limitée)
- le groupe doit traverser la salle en marchant, vite ou lentement selon le signal, sans lâcher la corde

Les participantes et participants sont ainsi obligés de s'entraider et de s'adapter pour que tout le monde réussisse.

Ensuite, faites un retour sur l'exercice. Demandez au groupe :

- Que s'est-il passé quand vous avez essayé d'accomplir la tâche ?
- Est-ce qu'une personne pourrait réussir seule ou avez-vous besoin les uns des autres ?
- Comment vous êtes-vous adaptés quand une personne avait une limite ?
- En quoi cela traduit-il la façon dont la solidarité fonctionne dans notre coopérative ? Que voudrait dire « tenir la corde » dans la pratique, par exemple, partager des outils ou appuyer une personne dont les capacités sont limitées ?

Concluez la discussion avec des messages clés, comme :

- La solidarité signifie que nous avançons ensemble, en respectant la situation de chaque membre et en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.
- Tout comme la corde, si une personne lâche prise ou est laissée pour compte, tout le groupe en est affecté.
- Dans une coopérative, la solidarité n'est pas facultative – c'est le fondement de la réussite.
- Sur le site minier, personne ne travaille seul. La corde est comme la chaîne de la solidarité qui nous relie ; si un maillon se casse, tout le fonctionnement est menacé, comme quand les membres se désintéressent des réunions ou de la prise de décisions.
- Dans une coopérative, chacune et chacun d'entre nous avons un rôle à jouer, et ce n'est qu'en restant liés que nous pouvons réussir.

Séance de clôture



Durée : 20 minutes



En groupe, discutez des questions suivantes :

- Pensez-vous que certaines valeurs entrent en conflit avec d'autres ?
- Est-ce que le respect d'une des valeurs pourrait gêner l'application d'une autre valeur ?



Utilisez les informations suivantes pour orienter la discussion :

Les valeurs n'entrent pas en conflit, elles sont interreliées et complémentaires. Elles sont interdépendantes. Le respect de chacune d'entre elles vient renforcer les autres et contribue à la prospérité de la coopérative. Par exemple, l'acquisition de matériel et l'aménagement des sites miniers en tenant compte des difficultés particulières rencontrées par certains groupes de personnes (femmes, personnes handicapées, etc.) permettent d'assurer l'équité et donc de parvenir à l'égalité. Cela permet aussi à tout le monde de devenir autonome, ce qui contribue à l'autonomie de la coopérative — mettant ainsi en pratique la valeur de l'autonomie.



En groupe, discutez des questions suivantes :

- Maintenant que nous sommes arrivés à la fin de cette formation, quels sont les enseignements essentiels que vous en avez tirés ?
- Laquelle des six valeurs est la plus importante dans votre contexte ?
- Laquelle serait la plus facile à mettre en pratique ?
- Laquelle serait la plus difficile à mettre en pratique ?
- Que pourriez-vous faire concrètement pour contribuer à ce que des valeurs jusque-là négligées soient mises en pratique ?

Dans le cadre de la séance de clôture, encouragez les participantes et participants à poser toutes les questions qu'elles/ils pourraient avoir.

Animez une discussion en encourageant les participantes et participants à réfléchir plus concrètement à des manières d'appliquer les valeurs dans leur environnement de travail quotidien.

GUIDE DE PARTICIPATION



Première valeur coopérative :	
● L'AUTONOMIE	51
Deuxième valeur coopérative :	
● LA RESPONSABILITÉ	55
Troisième valeur coopérative :	
● LA DÉMOCRATIE	59
Quatrième valeur coopérative :	
● L'ÉGALITÉ	63
Cinquième valeur coopérative :	
● L'ÉQUITÉ	67
Sixième valeur coopérative :	
● LA SOLIDARITÉ	71



Première valeur coopérative : L'AUTONOMIE



IMAGE 2





IMAGE 3



Première valeur coopérative : L'AUTONOMIE



IMAGE 4



Deuxième valeur coopérative : LA RESPONSABILITÉ

IMPACT
Transformer la gestion des ressources naturelles
Renforcer le pouvoir d'agir des communautés



IMAGE 1

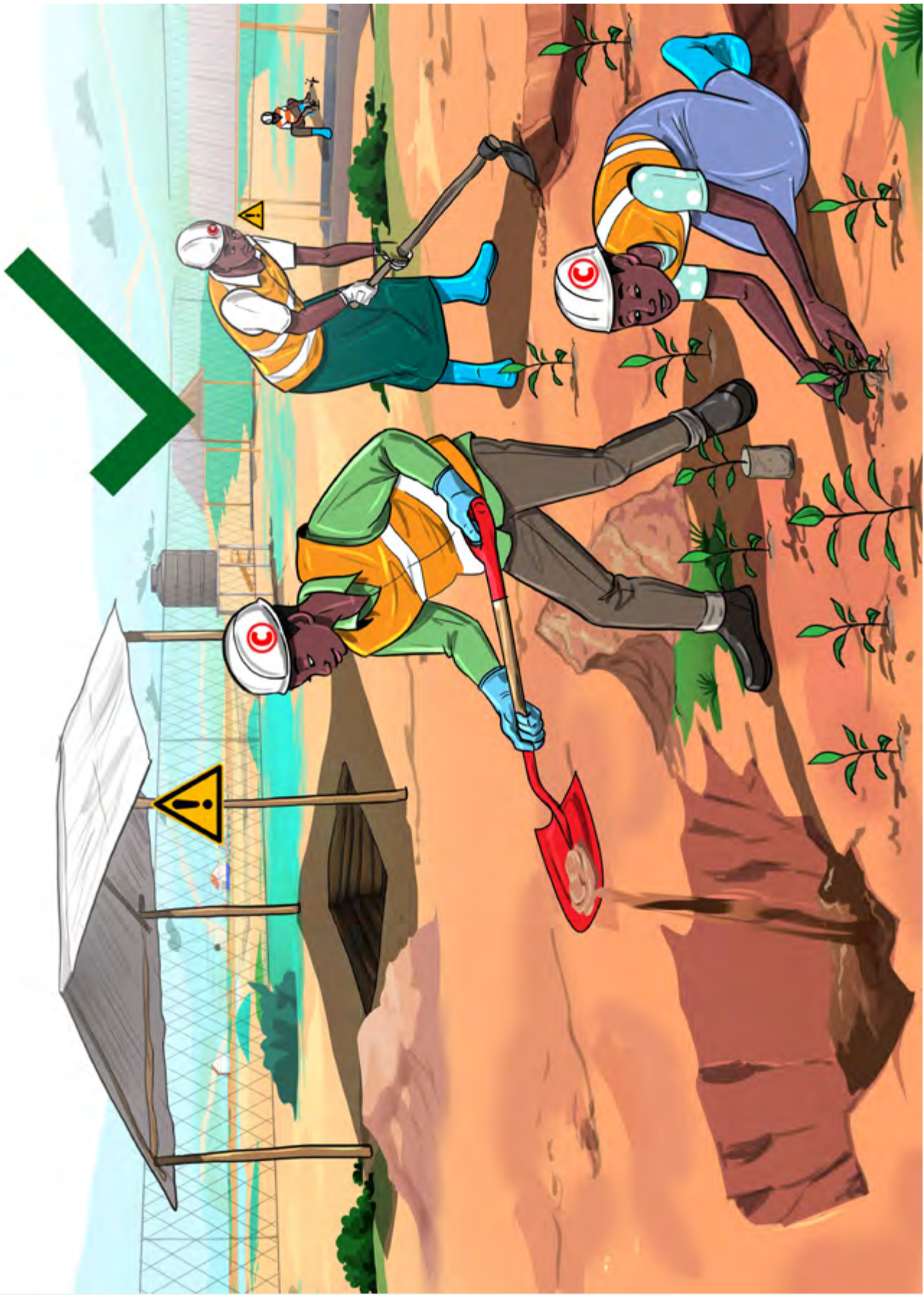


Deuxième valeur coopérative : LA RESPONSABILITÉ

IMPACT
Transformer la gestion des ressources naturelles
Renforcer le pouvoir d'agir des communautés



IMAGE 2



Deuxième valeur coopérative : LA RESPONSABILITÉ

IMPACT

Transformer la gestion des ressources naturelles
Renforcer le pouvoir d'agir des communautés



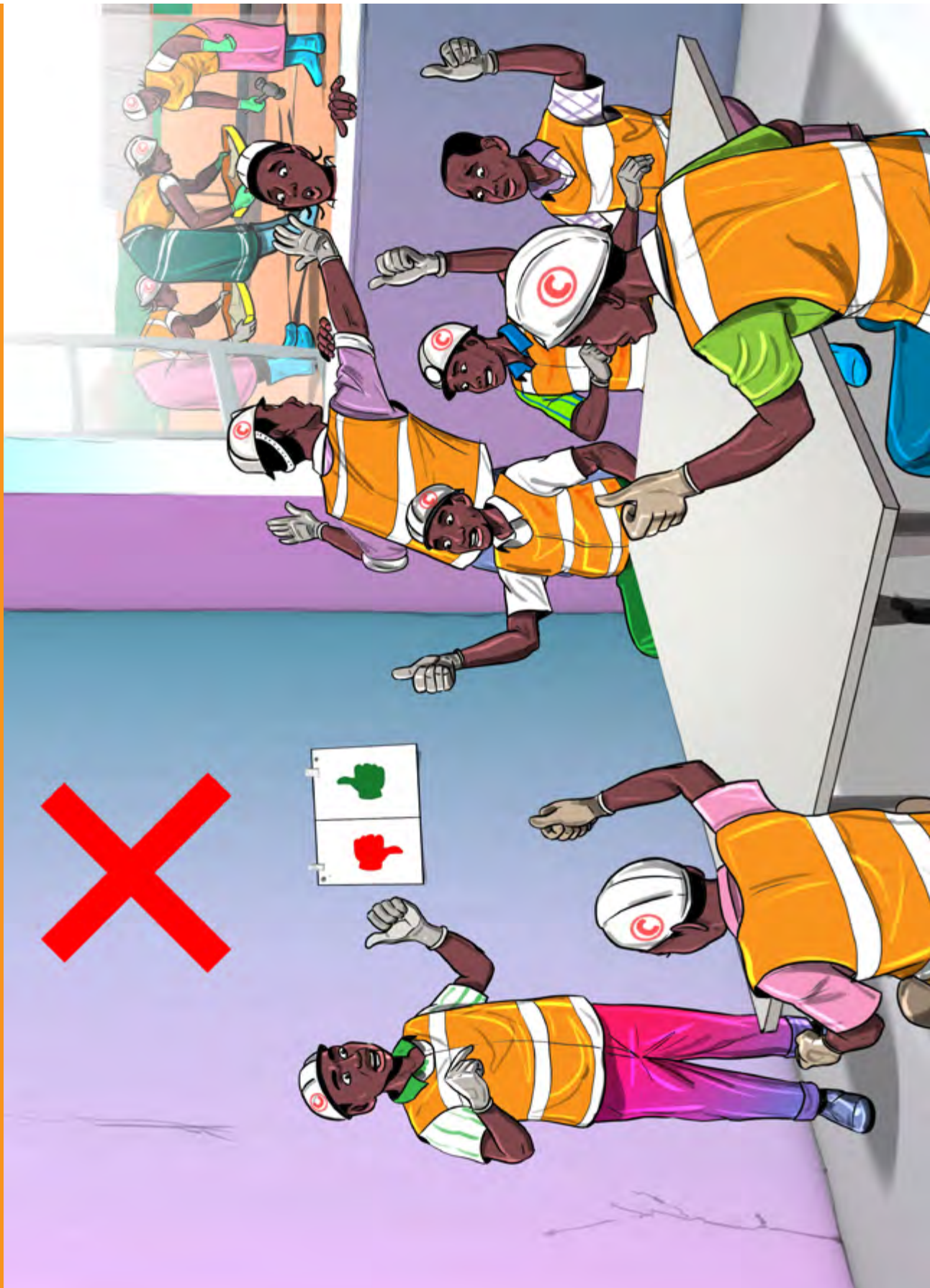
IMAGE 3





IMAGE 4





Troisième valeur coopérative : LA DÉMOCRATIE



IMAGE 2





IMAGE 3



Troisième valeur coopérative : LA DÉMOCRATIE

IMPACT
Transformer la gestion des ressources naturelles
Renforcer le pouvoir d'agir des communautés



IMAGE 4





Quatrième valeur coopérative : L'ÉGALITÉ



IMAGE 2



Quatrième valeur coopérative : L'ÉGALITÉ



IMAGE 3



Quatrième valeur coopérative : L'ÉGALITÉ



IMAGE 4



Cinquième valeur coopérative : L'ÉQUITÉ



IMAGE 1



Cinquième valeur coopérative : L'ÉQUITÉ



IMAGE 2



Cinquième valeur coopérative : L'ÉQUITÉ



IMAGE 3



Cinquième valeur coopérative : L'ÉQUITÉ



IMAGE 4



Sixième valeur coopérative : LA SOLIDARITÉ



IMAGE 1



Sixième valeur coopérative : LA SOLIDARITÉ



IMAGE 2



Sixième valeur coopérative : LA SOLIDARITÉ



IMAGE 3



Sixième valeur coopérative : LA SOLIDARITÉ



IMAGE 4



Notes :

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Notes :

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Transformer la gestion des ressources naturelles
Renforcer le pouvoir d'agir des communautés

310 Miwate Private, bureau 100
Ottawa, Ontario, K1R 0E1, Canada
+1-613-237-6768

www.impacttransform.org

Suivez-nous sur

    @IMPACTtransform

